

**SÉANCE DU 7 FEVRIER 2019 – 20 H 30**  
**RELEVÉ DES DÉCISIONS**

**Présents :** tous les Conseillers Municipaux à l'exception de M. DUCHESNE Laurent (pouvoir à Mme CONAN Solène), Mme JONCOUR Martine (pouvoir à M. LE GUELLEC Yves), Mme SIMON Catherine et Mme BUHANNIC Hélène.

**Secrétaire de séance :** Mme CONAN Solène.

**➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Les Conseillers Municipaux ont voté à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes des lotissements communaux. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

<b><u>- section de fonctionnement :</u></b>	<b><u>section d'investissement :</u></b>
- dépenses : 779.043,57 €	- dépenses : 422.957,47 €
- recettes: 1.035.424,96 €	- recettes : 492.465,71 €
-excédent de clôture : 256.381,39 €	- excédent de clôture : 69.508,24 €
<i>Affectation de l'excédent : 194.901,63 €</i>	

**- budgets annexes :**

**- lotissement Roz Ar Lann :**

**- section de fonctionnement :**

- dépenses : 24.361,63 €	- recettes: 20.977,20 €
- déficit de clôture : 3.384,43 €	

**- lotissement Hameau de Guerveur :**

**- section de fonctionnement :**

- dépenses : 157.982,32 €	- recettes : 72.484,00 €
- déficit de clôture : 85.498,32 €	

**- lotissement de Coumoullec :**

**- section de fonctionnement :**

- dépenses : 208.553,37 €	- recettes : 0,31 €
- déficit de clôture : 208.553,06 €	

**- section d'investissement :**

- dépenses : 120.000,00 €	- recettes : 120.000,00 €
Résultat : 0 €	

**➤ TARIFS COMMUNAUX 2019 :**

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs appliqués par la Commune de 1,6%.

**➤ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTÈRE (SIMIF) :**

Le Conseil a validé le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère portant essentiellement sur les procédures d'adhésion et de retrait du SIMIF.

### **➤ HAMEAU DE LA VALLÉE :**

Une étude des eaux pluviales est en cours par le cabinet ABC.

Un riverain du futur lotissement est intéressé par une bande de terrain le long de sa propriété. Le Conseil décide de ne pas vendre.

Le permis d'aménager sera déposé très prochainement.

### **➤ RESIDENCE DU VIEUX PUIITS :**

DOUARNENEZ Habitat a obtenu les permis de construire pour 9 logements, dont 4 PSLA et 5 logements locatifs.

L'entreprise GARO interviendra pour l'abattage des arbres sur la partie communale.

### **➤ AMENAGEMENT RUE ANDRE FOY :**

Le Conseil a validé l'avenant au marché pour le lot 1 voirie – réseaux d'eaux pluviales pour un montant de 11.940,10 € H.T.

Un devis supplémentaire d'un montant de 73.201,80 € H.T. a été approuvé pour la réalisation de la chaussée par l'entreprise LE ROUX. Une demande de prise en charge par le Département du Finistère est en cours.

Pour le lot 1 voirie-réseaux d'eaux pluviales, l'entreprise LE ROUX a déclaré 3 sous-traitants :

-SPAME (35130 ESSE) - pose de bordures : 3.500 € H.T.

-Pascal LOHAZIC (29252 PLOUEZOC'H) - pavage : 11.700€ H.T.

-DORE SOLS (56240 PLOUAY) - pose de dalles : 30.975 € H.T.

En raison des intempéries, la fermeture de la rue à la circulation est reportée au 25 février pour 2 semaines.

### **➤ JEUX DE GUERVEUR :**

Les jeux seront posés semaine 7.

### **➤ PROPRIETE COSMAO :**

Après étude par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) le Conseil mandate le Maire pour l'acquisition d'une surface de terrain pour l'aménagement de places de stationnement.

### **➤ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Une enveloppe de 100.000 € est déterminée pour les nouvelles dépenses d'investissement.

Concernant la détermination des taux d'imposition, l'étude sera faite par la commission des finances élargie.

---